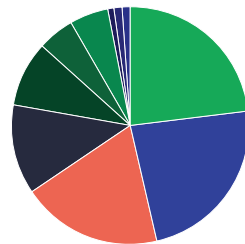




Aperçu des demandes de règlement d'assurance invalidité de Manuvie

Quelles sont les affections pour lesquelles nous recevons le plus de demandes?*

L'invalidité peut résulter d'un grand nombre d'affections, mais les problèmes musculosquelettiques en sont la principale cause. Dans l'ensemble, l'historique de nos demandes de règlement confirme qu'il est important de se munir d'une protection complète d'assurance invalidité.



(%)

- 23 Troubles musculosquelettiques
- 23 Troubles psychiatriques et psychologiques
- 19 Accidents
- 12 Cancer
- 9 Troubles nerveux

L'invalidité peut frapper à n'importe quel moment.

L'invalidité touche des gens de tous âges et de tous les milieux. Voilà pourquoi il est important d'envisager de protéger votre revenu au moyen d'une assurance invalidité dès que vous êtes admissible à la couverture. Qui plus est, le fait de souscrire une assurance invalidité alors que vous êtes jeune et en santé vous permet de profiter de taux avantageux.

- 5 Maladies du coeur et troubles de l'appareil circulatoire
- 5 Divers
- 1 Maladies du sang et troubles du système immunitaire
- 1 Troubles somatiques
- 1 Troubles de l'appareil respiratoire

* Données fondées sur les sinistres pour lesquels des prestations étaient versées en 31 décembre 2020 au titre des couvertures d'assurance invalidité individuelle non résiliables de Manuvie.

« Troubles musculosquelettiques » comprennent les discopathies dégénératives, l'arthrite et les lésions des tissus mous du dos et des articulations.

« Troubles psychiatriques et psychologiques » comprennent la dépression majeure et la psychose maniaco-dépressive.

« Troubles nerveux » comprennent la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer.

« Maladies du coeur et troubles de l'appareil circulatoire » comprennent les maladies coronariennes, les crises cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux et l'insuffisance cardiaque congestive.

« Troubles somatiques » comprennent la douleur chronique, le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie.

« Divers » comprend les maladies infectieuses et les troubles du système endocrinien et des appareils digestif et génito-urinaire.

Qui sont les demandeurs?

L'âge auquel nos demandeurs actuels* ont été frappés d'invalidité varie de 19 à 70 ans. Voici un tableau des assurés recevant actuellement des prestations d'invalidité, regroupés selon l'âge auquel ils ont été frappés d'invalidité.

Âge au début de l'invalidité	Pourcentage des demandes de règlement (%)
Moins de 35 ans	4
Entre 35 et 44 ans incl.	18
Entre 45 et 54 ans incl.	34
55 ans et plus	45

* Données fondées sur les sinistres pour lesquels des prestations étaient versées en 31 décembre 2020 au titre des couvertures d'assurance invalidité individuelle non résiliables de Manuvie.



Nous sommes à votre service

Les prestations d'assurance invalidité vous aideront à vous acquitter de vos obligations financières alors que vous êtes malade ou blessé... de sorte que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel : votre retour à une vie active. Pour de plus amples renseignements à propos des demandes de règlement d'assurance invalidité, communiquez avec notre équipe des règlements Prestations du vivant au **1 866 575-0684**.

Voici quelques exemples tirés de nos dossiers de règlements, en date du 31 décembre 2020.

Profession	Début de l'invalidité	Cause de l'invalidité	Âge au début de l'invalidité	Prestations versées à ce jour (\$)
Adjoint administratif ou adjointe administrative	2014	Cancer métastatique	51	189 100 \$
Cardiologue	2012	Dépression	55	906 300 \$
Comptable	2006	Accident vasculaire cérébral	45	625 770 \$
Conseiller ou conseillère	2013	Dépression majeure	50	177 896 \$
Dentiste	2000	Trouble du système nerveux	39	534 741 \$
Dentiste	1998	Maladie cutanée	37	1 926 863 \$
Directeur général ou directrice générale	2010	Trouble mental et nerveux	43	342 562 \$
Enseignant ou enseignante	2013	Déchirure du ménisque	39	108 870 \$
Entraîneur ou entraîneuse	2007	Blessure au dos	51	953 250 \$
Gestionnaire	2004	Dépression	42	739 670 \$
Hygiéniste dentaire	2011	Tendinose	31	217 435 \$
Mécanicien ou mécanicienne	2010	Fracture	53	730 180 \$
Médecin spécialiste	2013	Trouble post-traumatique	54	899 507 \$
Parajuriste	2006	Tumeur bénigne	36	621 846 \$
Physiothérapeute	2012	Lésion utérine	56	192 145 \$
Propriétaire d'entreprise	2010	Cancer	51	539 729 \$
Spécialiste du droit	2012	Trouble de la moelle épinière	48	251 116 \$
Thérapeute	2017	Trouble post-traumatique	57	110 910 \$
Thérapeute clinique	2002	Maladie du foie	45	376 969 \$
Vétérinaire	2009	Arthrose	51	308 788 \$

Les produits d'assurance invalidité sont offerts par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie. Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour parler à un représentant de Manuvie, composez le 1 888 626-8543